

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit
  - Nom du produit: **THERMOSYNTH EP**
  
  - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
  - Emploi de la substance / de la préparation
  - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
  - Producteur/fournisseur:
  - 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Graisse  
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- SAMARO  
Allée des petites  
Combes – ZI Nord  
01700 BEYNOST  
Tél : 04 26 680 680  
Fax : 04 26 680 688  
Courriel : [info@samaro.fr](mailto:info@samaro.fr)
- ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
  - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
  - 2.2 Éléments d'étiquetage
  - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
  - Pictogrammes de danger
  - Mention d'avertissement
  - Mentions de danger
  - Indications complémentaires:
  - 2.3 Autres dangers
  - Résultats des évaluations PBT et vPvB
  - PBT:
  - vPvB:
- Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- néant
- néant
- néant
- néant
- EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- Non applicable.
- Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.2 Mélanges
- Description: Graisse

· Composants dangereux:

CAS: 38900-29-7 EINECS: 254-184-4 Reg.nr.: 01-2120119814-57	Dilithium azelate	 Acute Tox. 4, H302	1-2,5%
---	-------------------	--	--------

Date d'impression : 23.11.2019

Numéro de version 8

Révision: 23.11.2019

Nom du produit: **THERMOSYNTH EP**

(suite de la page 1)

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### · 4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales: Demander immédiatement conseil à un médecin.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.

##### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### · 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.  
Mousse  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone

##### · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

##### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

##### · 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil respiratoire autonome.  
Porter un vêtement de protection intégrale.
- Autres indications: Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

(suite page 3)

Nom du produit: **THERMOSYNTH EP**

(suite de la page 2)

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions:  
Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:  
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Matériaux d'emballages autorisés : Acier, acier inoxydable, PEHD, PPHD, Teflon.
- Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2019

Numéro de version 8

Révision: 23.11.2019

Nom du produit: **THERMOSYNTH EP**

(suite de la page 3)

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

brouillard d'huile (VLE) : 10mg/m<sup>3</sup> , sur 15 minutes  
brouillard d'huile (VME) : 5 mg/m<sup>3</sup> , sur 8 heures

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:  
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.

· Protection respiratoire:

Non nécessaire.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Filtre A/P2 (Conforme à la norme NF EN 143)

· Protection des mains:



Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· Protection des yeux:

Porter des lunettes de protection en cas de risque de projection.

· Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité  
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2019

Numéro de version 8

Révision: 23.11.2019

Nom du produit: **THERMOSYNTH EP**

(suite de la page 4)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

<ul style="list-style-type: none"> <li>· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</li> <li>· Indications générales</li> <li>· Aspect:                             <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Forme:</td> <td>Pâteuse</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Couleur:</td> <td>Vert</td> </tr> </table> </li> <li>· Odeur: Caractéristique</li> </ul>		Forme:	Pâteuse	Couleur:	Vert
Forme:	Pâteuse				
Couleur:	Vert				
· valeur du pH:	Non applicable.				
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Changement d'état</li> <li>· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable.</li> <li>· Point de goutte &gt;250 °C</li> </ul>					
· Point d'éclair:	Non applicable.				
· Température d'inflammation:	>250 °C				
· Densité à 25 °C:	0,880 g/cm <sup>3</sup>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Insoluble</li> <li>· 9.2 Autres informations</li> </ul>	Pas d'autres informations importantes disponibles.				

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<ul style="list-style-type: none"> <li>· 10.1 Réactivité</li> <li>· 10.2 Stabilité chimique</li> <li>· Décomposition thermique/ conditions à éviter:</li> <li>· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses</li> <li>· 10.4 Conditions à éviter</li> <li>· 10.5 Matières incompatibles:</li> <li>· 10.6 Produits de décomposition dangereux:</li> </ul>	<p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p> <p>Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.</p> <p>Aucune dans les conditions normales d'utilisation.</p> <p>Chaleur, flamme et sources d'étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.</p> <p>Matières à éviter : Acides fort. Oxydants</p> <p>Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.</p>
---	---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

<ul style="list-style-type: none"> <li>· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques</li> <li>· Toxicité aiguë</li> <li>· Effet primaire d'irritation:</li> <li>· Corrosion cutanée/irritation cutanée</li> </ul>	<p>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p>
---	---

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité  
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2019

Numéro de version 8

Révision: 23.11.2019

Nom du produit: **THERMOSYNTH EP**

(suite de la page 5)

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT:  
Non applicable.
- vPvB:  
Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:  
Remettre à un récupérateur agréé.  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:  
Remettre à un récupérateur agréé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité  
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2019

Numéro de version 8

Révision: 23.11.2019

Nom du produit: **THERMOSYNTH EP**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite de la page 6)

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- |   |                 |
|---|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU<br>· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA  | néant           |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU<br>· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA            | néant           |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport<br>· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA<br>· Classe       | néant           |
| · 14.4 Groupe d'emballage<br>· DOT, ADR, IMDG, IATA   | néant           |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement:<br>· Marine Pollutant:                                   | Non             |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU:  | néant           |

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
    - Directive 2012/18/UE
    - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
    - Prescriptions nationales:
    - Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Aucun des composants n'est compris.
- Tableau 36 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse"
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
- Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 36 mois à compter de sa date de fabrication.

- Phrases importantes : H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2019

Numéro de version 8

Révision: 23.11.2019

Nom du produit: **THERMOSYNTH EP**

(suite de la page 7)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR